



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DGA – Cohésion territoriale et appui aux
communes -- Culture -- Pays d'Art et d'Histoire

SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : CONVENTION D'AUTORISATION DE TOURNAGE AVEC LISA PRODUCTION

N° 2024 - D - 079

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de tournage passée entre GrandAngoulême et Lisa Production dans le cadre de la production d'un film provisoirement ou définitivement intitulé « Les Vitraux d'Obezine » réalisé par Monsieur Terpereau dont une partie du tournage est effectuée dans les locaux du service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême sis 32 bis Rempart de l'Est du 4 mars 8 heures au 15 mars 18 heures d'une durée de 18 heures.

Article 2 – Cette convention a pour objet de mettre à disposition de l'équipe de tournage, le local occupé par le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême pendant toute la durée du tournage. GrandAngoulême autorise Lisa Production à faire tout aménagement provisoire nécessaire pendant le tournage et Lisa Production s'engage à restituer les lieux à la fin du tournage dans l'état antérieur du début du tournage.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 MARS 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture
Le : 21 MARS 2024
Affiché ou notifié
Le : 21 MARS 2024